



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-065-2022-10

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2022

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2022-10-18-00029 - Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 ADP CA CAF de l'Essonne n°2/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (1 page)	Page 3
IDF-2022-10-18-00027 - Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 ADP CA CAF de Seine et Marne n° 2/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne (1 page)	Page 5
IDF-2022-10-18-00028 - Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 ADP CA CAF de Seine - Saint - Denis n°4/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (1 page)	Page 7
IDF-2022-10-18-00025 - Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 ADP CA CAF du Val d'Oise n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (1 page)	Page 9
IDF-2022-10-19-00037 - Arrêté modificatif du 19 octobre 2022 ADP Conseil CPAM 94 - n° 4/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne (2 pages)	Page 11
IDF-2022-10-19-00036 - Arrêté modificatif du 19 octobre 2022 CPAM 77 Conseil - n° 2/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne (2 pages)	Page 14
IDF-2022-10-26-00011 - Arrêté modificatif n°2 du 26 octobre 2022 ADP CTI CONSEIL n°3/2022 - portant modification de la composition du Conseil du Centre de Traitement Informatique (CTI) de Melun (2 pages)	Page 17
IDF-2022-10-18-00026 - Arrêté modificatif n°5 du 18 octobre 2022 ADP CA CAF des Yvelines n°5/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (2 pages)	Page 20

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-10-18-00029

Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 ADP CA
CAF de l'Essonne n°2/2022 -portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Essonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

**Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF de l'Essonne n°2/2022 -portant modification de la composition
du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes
handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 – ADP CA CAF de l'Essonne n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la représentation
de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de
PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis est modifiée
comme suit :

1° En tant que Représentant des travailleurs indépendants:

Sur demande de la Fédération nationale des autoentrepreneurs (FNAE):

Le siège de titulaire de Mme ASMA OUDINA et le siège de suppléant de Mme DENISE, ANDREE VIDON sont déclarés
vacants.

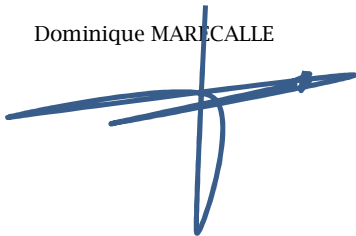
Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé
de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de
France.

Fait le 18 octobre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE



Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-10-18-00027

Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 ADP CA
CAF de Seine et Marne n° 2/2022 -portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de Seine et Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF de Seine et Marne n° 2/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 – ADP CA CAF 77 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Fédération nationale des autoentrepreneurs (FNAE),

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne :

1° En tant que Représentante des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Fédération nationale des autoentrepreneurs (FNAE) :

Suppléante :

Mme DEGOUET (Séverine)

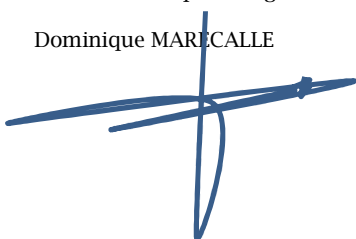
Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 18 octobre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE



Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-10-18-00028

Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 ADP CA
CAF de Seine - Saint - Denis n°4/2022 - portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales de Seine-Saint-Denis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF de Seine – Saint - Denis n°4/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 – ADP CA CAF 93 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 15 mars 2022 – ADP CA CAF 93 n°2/2022 – portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif n°2 du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF 93 n°3/2022 – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la représentation de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentant des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Fédération nationale des autoentrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Siège vacant suite à la démission de Mme COUPEAU (Bérangère)

Suppléant :

Siège vacant

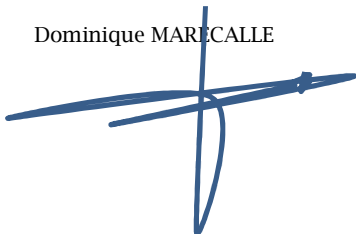
Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 18 octobre 2022

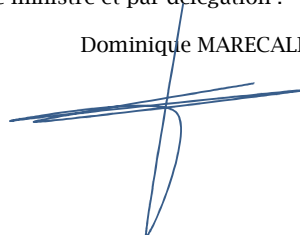
Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE



Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-10-18-00025

Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 ADP CA
CAF du Val d'Oise n°2/2022 - portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales du Val d'Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la
prévention

Ministère des solidarités, de
l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°2/2022 -
portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Val d'Oise

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à
D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°1/2022 - portant nomination des
membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, de la
Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE,
chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité
sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise :

1^{er} En tant que Représentant des employeurs:

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Suppléant :

M. COPPEAUX (Reynald)

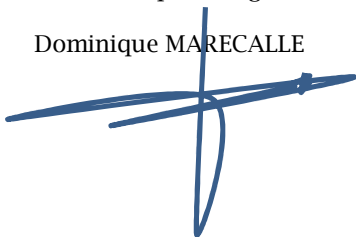
Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité
sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la
préfecture de la région Ile de France.

Fait le 18 octobre 2022

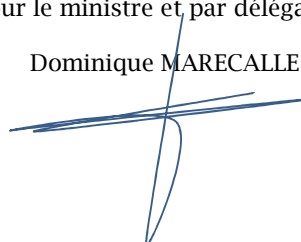
Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE



Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-10-19-00037

Arrêté modificatif du 19 octobre 2022 ADP
Conseil CPAM 94 - n° 4/2022 - portant
modification de la composition du conseil de
la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de
Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

Arrêté modificatif du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n° 4/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n°1/2022 -portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 8 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n°2/2022 -portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 14 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 94 - n°3/2022 -portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne ;

Vu la proposition de modification de statut émanant, au titre des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne :

En tant que Représentante des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :

Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) :

Titulaire :

M. CHAUVEL (Patrice)

Article 2

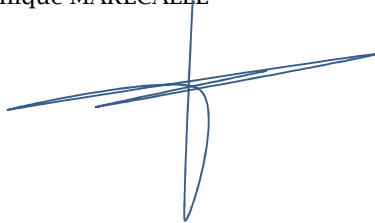
Le poste de suppléant occupé par M. CHAUVEL (Patrice) au sein du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne est vacant.

Article 3

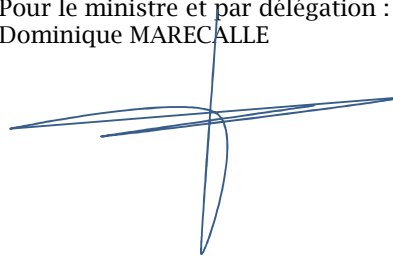
Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait le 19 octobre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation
Dominique MARECALIE

A blue ink signature consisting of several horizontal strokes and a vertical line extending downwards.

Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics,
Pour le ministre et par délégation :
Dominique MARECALIE

A blue ink signature consisting of several horizontal strokes and a vertical line extending downwards.

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-10-19-00036

Arrêté modificatif du 19 octobre 2022 CPAM
77 Conseil - n° 2/2022 - portant modification de
la composition du conseil de
la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine
et Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

**Arrêté modificatif du 19 octobre 2022 – CPAM 77 Conseil - n° 2/2022 - portant modification de la
composition du conseil de
la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et
D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance
maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs
salariés ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2022 – ADP Conseil CPAM de Seine et Marne - n°1/2022 -portant nomination
des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne ;

Vu les propositions de candidatures, émanant, au titre des employeurs, du Mouvement des
Entreprises de France (MEDEF),

Vu la proposition de modification de statut émanant, au titre du collège des employeurs, du
Mouvement des Entreprises de France (MEDEF);

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE,
chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité
sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne :

1° En tant que Représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Suppléants :

Mme HIRIGOYENBERRY-ORY (Anne)

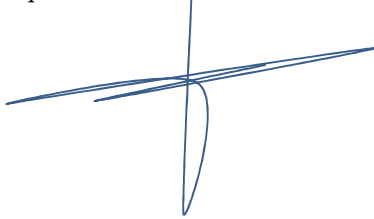
M. TRIPIER DE LAUBRIERE (Fabrice), en lieu et place de M. ETIENNE (Dominique)

Article 2

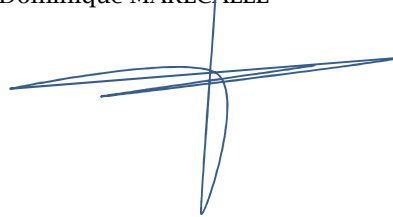
Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait le 19 octobre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation
Dominique MARECALLE



Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics,
Pour le ministre et par délégation :
Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-10-26-00011

Arrêté modificatif n°2 du 26 octobre 2022 ADP
CTI CONSEIL n°3/2022 - portant modification de
la composition du Conseil du Centre de
Traitement Informatique (CTI) de Melun

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la
prévention

**Arrêté modificatif n°2 du 26 octobre 2022 – ADP CTI CONSEIL n°3/2022 -
portant modification de la composition du Conseil du Centre de Traitement
Informatique (CTI) de Melun**

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 216-1, L. 216-3 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2015 fixant le modèle de statuts des centres de traitement informatique des organismes de la branche maladie,

Vu l'arrêté n°1 du 5 juillet 2022 – ADP CTI CONSEIL n°1/2022 - portant nomination des membres du Conseil du Centre de Traitement Informatique (CTI) de Melun ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 6 juillet 2022 – ADP CTI CONSEIL n°2/2022 - portant modification de la composition du Conseil du Centre de Traitement Informatique (CTI) de Melun ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile Yaovi TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre du Conseil du Centre de Traitement Informatique (CTI) de Melun :

2° En tant que Représentante des employeurs:

- ***Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF):***

Titulaire :

Mme GUERIN (Sylvie)

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait, le 26 octobre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation :


Dominique MARECALLE

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-10-18-00026

Arrêté modificatif n°5 du 18 octobre 2022 ADP
CA CAF des Yvelines n°5/2022 -portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif n°4 du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n°5/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 25 mars 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n°2/2022 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif n° 2 du 7 avril 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n° 3/2022 -portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF des Yvelines n°3/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Vu les propositions de candidatures émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC), au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

Vu les propositions de modification de statut émanant, au titre des représentants des Employeurs, de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines :

1' En tant que Représentante des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Suppléante :

Mme LE GAC (Christine)

2' En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Mme OULHACI (Safiya) en lieu et place de M. ZIANI (Yassin)

Suppléant :

M. ZIANI (Yassin) en lieu et place de Mme OULHACI (Safiya)

3° En tant que Représentant des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Suppléant :

M. GAILLARD (Gilles)

Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France

Fait le 18 octobre 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE